

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 3 avril 2025

Convocation

Date : 21/03/2025

Affichée et mise en ligne

Le : 21/03/2025

Délibération n°

16-CC030425

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 30
- Pouvoirs : 10
- Votants : 40
- Absents : 4

Résultats :

- Pour : 35
- Contre : 0
- Abstention : 5

Liste des délibérations

Affichée et mise en
ligne le : 04/04/2025

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

16 AVR. 2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 avril 2025, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant, salle du Conseil Municipal, 1er étage - 1 rue de l'Aunette – 60300 Chamant, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 21 mars 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CHARRIER

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise

Monsieur BATTAGLIA Alain

Monsieur BOUFFLET Pierre

Monsieur CHARRIER Philippe

Monsieur CURTIL Benoit

Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc

Monsieur DUMOULIN François

Monsieur FROMENT Daniel

Monsieur GAUDION Philippe

Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Monsieur GEOFFROY Rémi

Madame GLASTRA Delphine

Monsieur LAPIE Dominique

Monsieur LEFEVRE Sylvain

Monsieur LESAGE William

Madame LOISELEUR Pascale

Madame LOZANO Michelle

Monsieur MARÉCHAL Guillaume

Madame MARTIN Emilie

Monsieur MELIQUE Jacky

Madame MIFSUD Florence

Monsieur NOCTON Laurent

Madame PALIN-SAINTE-AGATHE

Martine

Madame PRUVOST-BITAR Véronique

Monsieur REIGNAULT Patrice

Madame REYNAL Sophie

Monsieur ROLAND Dimitri

Madame SIBILLE Elisabeth

Monsieur SICARD Bruno

Madame TONDELLIER Viviane

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Monsieur MARÉCHAL Guillaume

Madame BENOIST Magalie à Monsieur GEOFFROY Rémi

Monsieur BLOT Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain

Monsieur BOULANGER Damien à Madame REYNAL Sophie

Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame SIBILLE Elisabeth

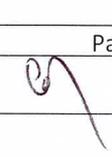
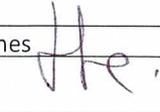
Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame MIFSUD Florence

Madame JAUNET Christel à Monsieur DUMOULIN François

Madame LUDMANN Véronique à Madame LOISELEUR Pascale

Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Monsieur LEFEVRE Sylvain

Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Paraphes	
	

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :
Néant

Étaient absents

Monsieur DIEDRICH Wilfried
Madame GAUVILLE-HERBET
Monsieur GRANZIERA Gilles
Monsieur PATRIA Alexis

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 30 présents et 10 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Madame la Vice-Présidente expose à l'Assemblée délibérante que,

Le budget principal est voté sous la nomenclature M57, en application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Cette nomenclature permet de mettre en place, si le Conseil Communautaire l'autorise, la possibilité d'effectuer des virements de crédits entre chapitres au sein d'une même section dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels (chapitre 012). Les virements entre chapitres effectués feront l'objet d'une information au Conseil Communautaire le plus proche de cette décision.

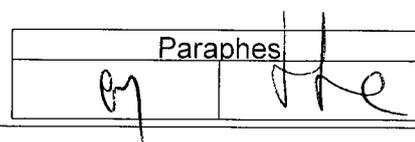
La maquette budgétaire présente les grands équilibres pour chaque section avec les opérations budgétaires retenues pour cet exercice et prend en compte tous les besoins pour assurer les compétences dans de bonnes conditions.

Les projets de la collectivité par section et par pôle sont détaillés ci-dessous :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement	BP 2024	Budget 2025
011 Charges à caractère général	3 469 862,40	3 678 453,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 835 427,00	2 041 617,00
014 Atténuations de produits	8 605 655,00	8 964 058,00
65 Autres charges de gestion courante	2 114 159,00	1 984 940,00
66 Charges financières	111 000,00	97 300,00
67 Charges exceptionnelles	13 216,60	20 000,00
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000,00	1 000,00
023 Mouvements entre sections	12 077 391,95	1 465 663,85
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 345 000,00	1 198 353,15
Total dépenses	29 572 711,95	19 451 385,00

Paraphes



Recettes des Fonctionnement	BP 2024	Budget 2025
013 Atténuations de charges	21 232,00	20 400,00
70 Produits des services et des domaines	377 000,00	433 600,00
73 Impôts et taxes	4 971 936,00	4 763 000,00
731 Fiscalité locale	9 056 737,00	9 272 228,00
74 Dotations, subventions et participations	4 777 294,00	4 889 131,00
75 Autres produits de gestion courante	25 000,00	35 500,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté	10 126 965,13	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	216 547,82	37 526,00
Total recettes	29 572 711,95	19 451 385,00

Le chapitre des charges à caractère général (011) :

Ce chapitre est en progression de 208 K€ par rapport à l'exercice précédent, car les coûts des nouveaux marchés de collecte ont progressé de 7,3%. Cette dépense est, de fait, la plus importante dans ce chapitre. La collecte, le traitement des déchets ménagers et la mise à disposition de bennes représentent un total 1 917 100 €.

Les principales autres dépenses sur ce chapitre sont :

- La poursuite des études de transfert des compétences eau et assainissement, et le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), les études liées à l'habitat et au pacte territorial, les études de développement économique et touristique, l'ensemble pour un montant de 309 542 €.
- La maintenance, réparation et entretien des locaux, voiries et espaces verts qui représentent 266 700 €.
- Les locations de matériels et locaux sont inscrites pour 228 247 €.
- Le remboursement aux communes et autres tiers des frais liés à la halte-garderie itinérante, au relais petite enfance.
- Les dépenses relatives à l'entretien des voies vertes et des zones d'activités, aux conventions pour les locaux d'Ordener et de l'ANAH, représente 92 520 €.
- Les cotisations auprès des divers partenaires de la CCSSO pour 71 052 €.
- Les impressions et publications sont estimés à 83 300 € pour l'ensemble de la collectivité.
- Les assurances du personnel, des véhicules et des locaux représentent 57 700 €.

Le chapitre des charges de personnel (012) et des atténuations de charges (013) :

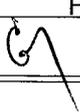
Le chapitre du personnel est également en augmentation par rapport au budget 2024, car les inscriptions budgétaires 2025, prennent en compte les collaborateurs arrivés en cours d'année 2024 et l'augmentation du taux de CNRACL.

Il est également proposé de rechercher, dès le dernier trimestre 2025, les futurs collaborateurs dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement.

Le chapitre des atténuations de charges maintient le montant des exercices précédents. Ce chapitre porte les remboursements des indemnités journalières des personnels en arrêt maladie.

Le chapitre des atténuations de produits (014) :

Ce chapitre augmente de 4,16% pour prendre en charge la mesure « DILICO » (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales), issu de la loi de finance 2025, estimé à 364 000 €. Les attributions de compensations seront de 7 743 058 €, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunal Communal est estimé à 425 000 € et le Fonds National de Garantie Individuel de Ressources est maintenu à 382 000 €. Enfin 50 000 € sont prévus pour la restitution de recettes fiscales qui ont été perçues à tort.

Paraphes	
	

Le chapitre des autres charges de gestion courante (65) :

Ce chapitre enregistre une baisse de 6,11%, malgré une hausse des participations au syndicats de rivières, car la prévision de la contribution à verser au SMDO baisse de 63 000 €. Par ailleurs, les prévisions budgétaires 2025 ont été ajustées aux consommations de 2024. Les contributions obligatoires sont estimées à 1 243 090 €, les subventions aux différents partenaires à 458 308€, et les droits d'usage des logiciels à 41 770 €.

Les chapitres de charges financières, charges exceptionnelles et dotations (66-67-68) :

En l'absence de nouveau recours à l'endettement, les intérêts de la dette poursuivent leurs baisses. Les charges exceptionnelles et dotations sont provisionnées pour permettre de prendre en charge d'éventuels besoins nouveaux au cours de l'exercice.

Le chapitre des produits des services (70) :

Les redevances pour la halte-garderie itinérante sont anticipées pour 50 000 €, les redevances pour les locaux d'Ordener sont stabilisées à 139 100 € et les redevances spéciales sont estimées à 240 000 €. Le remboursement des salaires du budget SPANC et la vente de composteurs sont également prévus dans ce chapitre.

Les chapitres des impôts et recettes fiscales (73 et 731) :

Les fractions de TVA, compensant la taxe d'habitation et la CVAE, sont provisionnées pour 4 763 000 €. Les autres impôts locaux sont estimés à 5 388 365 €. Le produit de la taxe sur les enlèvements des ordures ménagères est estimé à 3 100 000 € et celle de la GEMAPI à 116 000 €. Quant au produit de la taxe de séjour, il est anticipé à 232 963 €. Les produits de l'IFER et de la TASCOM sont prévus à 434 900 €.

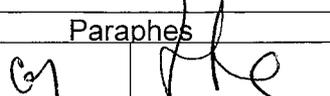
Le chapitre des dotations et subventions (74) :

La dotation globale de fonctionnement est inscrite pour 2 346 700 € et, les compensations de l'Etat et le FCTVA à hauteur de 2 145 577 €. Les subventions pour leur part, sont estimées à 396 854 €.

Le chapitre des autres produits de gestion courante (75) :

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise et l'entreprise CITEO verse à notre collectivité des contributions pour la mise en recyclage des verres et pour la communication réalisée sur l'importance du recyclage des déchets. Ces recettes sont inscrites à hauteur de 35 500 €.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le chapitre 023 verse l'excédent de recettes à la section d'investissement, limitant ainsi l'emprunt sur la section d'investissement. Les amortissements des biens et subventions au chapitre 042 participent également à cet équilibre.

Paraphes


LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement	Budget 2025	RAR	Total budget
001 Résultats d'investissement reportés			0,00
16 Emprunts et dettes	286 000,00		286 000,00
20 Immobilisations incorporelles	722 900,00	86 097,98	808 997,98
204 Subventions d'équipement	1 905 998,98	1 912 620,26	3 818 619,24
21 Immobilisations corporelles	523 235,00	11 297,79	534 532,79
23 Travaux en cours	2 200 000,00		2 200 000,00
27 Autres immobilisations financières	10 000,00		10 000,00
45411 Travaux effectués d'office	40 000,00		40 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 526,00		37 526,00
041 Opérations patrimoniales	204 000,00		204 000,00
opérations :			
19 - Etude programmation faisabilité d'une piscine	348 900,00	97 277,04	446 177,04
25 - Réhabilitation bâtiment 6 quartier Ordener	179 104,89	1 311,18	180 416,07
29 - Terrains Familiaux Locatifs	112 650,70	125 225,40	237 876,10
30 - Eclairage ZAE	30 000,00		30 000,00
31 - Aménagement des voies cyclables	2 210 001,00	20 061,25	2 230 062,25
32 - Office de tourisme	320 059,00		320 059,00
33 - Construction MAM	1 080 000,00	59 871,83	1 139 871,83
34 - Liaison ferroviaire	77 974,00	6 511,00	84 485,00
Total dépenses	10 288 349,57	2 320 273,73	12 608 623,30

Recettes d'Investissement	Budget 2025	RAR	Total budget
021 Virement de la section de fonctionnement	1 465 663,85		1 465 663,85
10 Dotations fonds divers et réserves	500 000,00	85 609,00	585 609,00
13 Subventions d'investissement	240 280,00	48 980,63	289 260,63
16 Emprunts	7 753 850,22		7 753 850,22
23 Travaux en cours	2 317,90		2 317,90
45412 Travaux effectués d'office	40 000,00		40 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 198 353,15		1 198 353,15
041 Opérations patrimoniales	204 000,00		204 000,00
opérations :			
19 - Etude programmation faisabilité d'une piscine	0,00		0,00
25 - Réhabilitation bâtiment 6 quartier Ordener	0,00		0,00
29 - Terrains Familiaux Locatifs	0,00		0,00
30 - Eclairage ZAE	0,00		0,00
31 - Aménagement des voies cyclables	378 168,55		378 168,55
32 - Office de tourisme	0,00		0,00
33 - Construction MAM	691 400,00		691 400,00
34 - Liaison ferroviaire	0,00		0,00
Total recettes	12 474 033,67	134 589,63	12 608 623,30

Paraphes	
<i>en</i>	<i>the.</i>

Le pôle technique et grands projets :

Les principaux projets présentés dans le PPI qui figurent dans le rapport d'orientations budgétaires sont décrits ci-après.

Le centre aquatique : La procédure d'appel d'offre restreint va débiter à la fin du 1^{er} trimestre 2025, avec une remise des offres pour la fin du 1^{er} semestre 2025. Les candidats autorisés à concourir dont l'offre n'aura pas été retenue percevront une indemnisation. Les frais de d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les indemnités aux candidats sont inscrits pour 348 900 €.

La maison d'assistantes maternelles : les dépenses de maîtrise d'œuvre, de travaux et de contrôle sont prévues pour un montant total de 1 080 000 €. Les subventions relatives à ce projet sont inscrites quant à elles pour 691 400 €.

Les voies vertes : Les études des phases 1 et 2 et la fin des travaux de la phase 1 des voies vertes sont inscrites pour un total de 950 001 €. L'éclairage public de la voie verte intramuros à Senlis est inscrit pour un montant de 350 000 €. Le budget nécessaire à la sécurisation des voies vertes sur les routes départementales 932A à Chamant et 1017 à Fleurines est inscrit pour 910 000 €.

Les subventions pour les projets des voies vertes sont attendues pour un montant de 378 169 K€.

Les aménagements des équipements relatifs aux gens du voyage : Le projet des terrains familiaux a eu 2 modifications majeures sur le projet initial. Ces modifications impactent fortement la rémunération du Maître d'œuvre qui nécessitera la mise en place d'un avenant au contrat pour définir sa rémunération définitive.

Des travaux d'aménagement du terrain et de l'apport d'électricité sur le site de l'aire de grand passage sont inscrits.

Les dépenses de ces deux projets sont estimées à 382 651 €.

Le quartier Ordener : L'installation de la fibre indépendante de la ville, la modification d'une rampe d'accès au bâtiment 6, le remplacement des contrôles d'accès aux bâtiments 1 et 6, la signalétique et autres aménagements sont inscrits pour un montant total de 179 105 €.

Les zones d'activités :

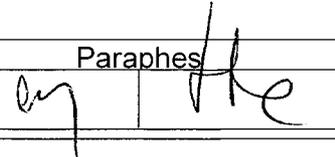
- La première phase des travaux d'accès à l'extension des portes de Senlis sont prévus pour 1 151 500 €.
- Les travaux de remise en état de l'éclairage public des portes de Senlis sont inscrits pour 30 000 €.
- Les travaux et études de la zone d'activités du Poteau sont inscrits pour un total de 1 151 500€.
- Des études pour la zone d'activités Senlis Sud Oise sont estimées à 96 500 €.

Les travaux réalisés d'office : La Commune de Fleurines a donné son pouvoir de police à la Communauté de Communes pour gérer une habitation menaçant de péril. Des travaux de mise en sécurité sont inscrit pour 40 000 €. Les recettes qui pourront être perçues par la vente du bien, si nécessaire, sont de même montant.

Le pôle transition écologique et environnement :

Le PCAET : Les études pour la mise en place d'aires de co-voiturage sur les différents villages volontaires seront réalisées pour 30 000 €. Le déploiement de bornes IRVE est inscrit pour 145 000 €. L'achat de matériel pour les animations avec le tiers lieu et d'études pour des projets à venir est estimé à 40 000 €.

Un financement est attendu pour l'acquisition de la rosalie, réalisé en 2024, à hauteur de 18 280 €.

Paraphes


Les déchets : De nouveaux points d'apports volontaires de verres seront installés à Montépilloy pour 20 000 €. Des bacs et des points d'apports aériens pour les verres seront renouvelés pour un total de 80 000 €. L'entreprise Citéo subventionne l'acquisition de points d'apports volontaires à hauteur de 30 000 €.

La préparation de la prise de compétence Eau et Assainissement : Le schéma directeur de l'eau potable est inscrit pour 240 000 €. Ce schéma est subventionné à 80% par l'agence de l'eau pour un montant de 192 000 €.

L'aménagement : Des participations aux travaux de l'OPAH RU et au Programme d'Intérêt Général de l'habitat sont inscrits pour 75 000 €. Des crédits pour acquérir des terrains pour la préservation agricole et pour le développement économique à venir, (hors acquisition EPFLO) qui pourront être mis en réserves foncières, sont inscrits à hauteur de 150 000 €. La dépense liée au projet de liaison ferroviaire est inscrite pour 77 974 € conformément à la convention signée en mai 2024.

Le pôle enfance, jeunesse et solidarité :

La halte-garderie itinérante : Afin de renouveler les mobiliers et matériels pour la halte-garderie itinérante, la somme de 5 000 € est inscrite.

Le relais de la petite enfance : Des modules de motricité et des appareils d'électroménager seront renouvelés pour 1 000 €. L'acquisition d'étagères pour le rangement dans le nouveau hangar sera effectuée pour 1 500 €.

La Maison France Service Itinérante : L'aménagement du camion pour accueillir les administrés sera réalisé pour un montant 7 000 €.

Le pôle développement économique et attractivité du territoire :

Le tourisme : un fonds de concours pour la scénographie du projet Voyage au temps des premiers rois de France est inscrit pour 100 000 €. La mise en place de panneaux portant sur les bornes Armoriés est inscrite pour 15 000 €. Le solde des travaux de l'Office du tourisme est inscrit pour 320 059 €.

Le pôle administration générale :

Les finances : Les fonds de concours aux communes sont inscrits à hauteur de 1 730 999 € correspondant aux sommes non conventionnées en 2023-2024 et au montant attribué pour 2025 selon les termes des délibérations prises en 2023 et 2024.

Le remboursement de la dette est estimé à 286 000 €. Le versement d'un dépôt de garantie est inscrit pour le hangar à hauteur de 10 000 €. Ainsi que le renouvellement de matériel pour 37 920€.

Le FCTVA est inscrit prudemment à 500 000 €.

Les amortissements sont prévus pour 1 198 353 € en recettes et pour 37 526 € en dépenses. Les opérations patrimoniales sont inscrites pour 204 000 € en dépenses et recettes. Les mouvements entre chapitres sont de 1 465 664 € et un emprunt d'équilibre de 7 753 850 € sont inscrits dans l'attente du vote des résultats.

Il vous est présenté ci-dessous les masses que représentent les dépenses réelles et d'ordre de chacune des sections.

Paraphes	
ey	He.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses réelles de fonctionnement 16,787 M€	Recettes réelles de fonctionnement 19,414 M€
Charges à caractère général (011) 3 678 453	Produit des services (70) 433 600
Subventions et contributions (65) 1 984 940	Impôts et taxes (73) compensation TH et CVAE 4 763 000
Fiscalité reversée (014) <i>dont FPIC, FNGIR, reversement fraction compensation TH-GEMAPI : 857 000 € dont Attributions de Compensation : 7 743 058 € dont prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques : 364 000 €</i> 8 964 058	Fiscalité locale (731) <i>dont CFE : 3 985 972 € dont TFPB : 1 231 916 € 9 272 228 dont TFPNB : 50 257 € dont TEOM : 3 100 000 €</i>
Charges de personnel (012) 2 041 617	Atténuations de charges (013) 20 400
Intérêts de la dette (66) 97 300	Dotations et compensations (74) 4 889 131
Dotations aux provisions 1 000	Autres produits de gestion courante (75) 35 500
Charges exceptionnelles 20 000	
Amortissements des biens (042) 1 198 353	Amortissements des subventions (042) 37 526
Virement vers la section d'investissement (023) 1 465 664	
TOTAL DEPENSES 19 451 385	TOTAL RECETTES 19 451 385

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Amortissements des subventions (040) 37 526	Amortissements des biens (040) 1 198 353
Opérations patrimoniales (041) 204 000	Virement de la section de fonctionnement (021) 1 465 664
Dépenses réelles d'investissement 10,05 M€	Recettes réelles d'investissement 9,61 M€
remboursement de la dette 286 000	FCTVA 500 000
Fonds de concours versés 1 983 973	Subventions 1 309 849
Programme d'investissement 7 736 851	Emprunt d'équilibre 7 753 850
Travaux effectués d'office 40 000	Correction d'actif 2 318
Reports 2 320 274	Travaux effectués d'office 40 000
TOTAL DEPENSES 12 608 623	Reports 134 590
	TOTAL RECETTES 12 608 623

He.
e

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Le budget n'est valablement adopté qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés et que si les conditions de quorum sont respectées conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération n°10-CC130325 du 13 mars 2025 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 18 mars 2025 ;

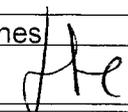
Considérant le projet de budget primitif principal établi pour l'exercice 2025.

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

Article 1 : D'APPROUVER les inscriptions budgétaires suivantes tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement :

Chapitre dépenses	Budget 2025	Chapitre recettes	Budget 2025
011 Charges à caractère général	3 678 453,00	013 Atténuations de charges	20 400,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 041 617,00	70 Produits des services et des domaines	433 600,00
014 Atténuations de produits	8 964 058,00	73 Impôts et taxes	4 763 000,00
65 Autres charges de gestion courante	1 984 940,00	731 Fiscalité locale	9 272 228,00
66 Charges financières	97 300,00	74 Dotations, subventions et participations	4 889 131,00
67 Charges exceptionnelles	20 000,00	75 Autres produits de gestion courante	35 500,00
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 526,00
023 Mouvements entre sections	1 465 663,85		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 198 353,15		
Total dépenses	19 451 385,00	Total recettes	19 451 385,00

Article 2 : D'APPROUVER les inscriptions budgétaires suivantes tant en dépenses qu'en recettes d'investissement :

Paraphes	
	

Dépenses d'Investissement	Budget 2025	RAR	Total budget	Recettes d'Investissement	Budget 2025	RAR	Total budget
001 Résultats d'investissement reportés			0,00	021 Virement de la section de fonctionnement	1 465 663,85		1 465 663,85
16 Emprunts et dettes	286 000,00		286 000,00	10 Dotations fonds divers et réserves	500 000,00	85 609,00	585 609,00
20 Immobilisations incorporelles	722 900,00	86 097,98	808 997,98	13 Subventions d'investissement	240 280,00	48 980,63	289 260,63
204 Subventions d'équipement	1 905 998,98	1 912 620,26	3 818 619,24	16 Emprunts	7 753 850,22		7 753 850,22
21 Immobilisations corporelles	523 235,00	11 297,79	534 532,79	23 Travaux en cours	2 317,90		2 317,90
23 Travaux en cours	2 200 000,00		2 200 000,00	45412 Travaux effectués d'office	40 000,00		40 000,00
27 Autres immobilisations financières	10 000,00		10 000,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 198 353,15		1 198 353,15
45411 Travaux effectués d'office	40 000,00		40 000,00	041 Opérations patrimoniales	204 000,00		204 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 526,00		37 526,00				
041 Opérations patrimoniales	204 000,00		204 000,00				
opérations :				opérations :			
19 - Etude programmation faisabilité d'une piscine	348 900,00	97 277,04	446 177,04	19 - Etude programmation faisabilité d'une piscine	0,00		0,00
25 - Réhabilitation bâtiment 6 quartier Ordener	179 104,89	1 311,18	180 416,07	25 - Réhabilitation bâtiment 6 quartier Ordener	0,00		0,00
29 - Terrains Familiaux Localifs	112 650,70	125 225,40	237 876,10	29 - Terrains Familiaux Localifs	0,00		0,00
30 - Eclairage ZAE	30 000,00		30 000,00	30 - Eclairage ZAE	0,00		0,00
31 - Aménagement des voies cyclables	2 210 001,00	20 061,25	2 230 062,25	31 - Aménagement des voies cyclables	378 168,55		378 168,55
32 - Office de tourisme	320 059,00		320 059,00	32 - Office de tourisme	0,00		0,00
33 - Construction MAM	1 080 000,00	59 871,83	1 139 871,83	33 - Construction MAM	691 400,00		691 400,00
34 - Liaison ferroviaire	77 974,00	6 511,00	84 485,00	34 - Liaison ferroviaire	0,00		0,00
Total dépenses	10 288 349,57	2 320 273,73	12 608 623,30	Total recettes	12 474 033,67	134 589,63	12 608 623,30

Article 3 : D'AUTORISER le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres au sein de chacune des sections (à l'exclusion du chapitre 012 relatif aux charges de personnel), et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 16 AVR. 2025

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 16 AVR. 2025

Fait à Senlis, le 16 AVR. 2025

Guillaume MARECHAL



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Philippe CHARRIER

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr